



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourg-en-Bresse, le 5 mai 2020

COVID-19 – Éléments quotidiens d'informations à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Situation sanitaire générale

Pour la journée du 4 mai, 50 nouvelles hospitalisations dans la région dont 6 nouvelles admissions en réanimation, 22 nouveaux décès et 56 retours à domicile ont été enregistrés.

- 142 établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de Covid-19 dans leur établissement,
- 2 439 (-50/jeudi) patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés dans la région ce jour, dont 345 patients (-26/jeudi) soit 15% sont en réanimation ou en soins intensifs.
- Un cumul de 1 386 décès hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté à ce jour dans la région.
- 5 216 patients atteints de Covid-19 sont retournés à leur domicile.

Pour le département de l'Ain :

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	157 (-2)	81 (=)	267 (+3)

Cérémonies du 8 mai :

En raison de la crise sanitaire actuelle et des mesures de confinement strict en vigueur jusqu'au 11 mai prochain au moins, la commémoration du 75^e anniversaire de la victoire contre le nazisme sera célébrée dans un format restreint.

Ainsi, comme chaque année, une cérémonie se tiendra le 8 mai 2020 en matinée au monument aux morts de Bourg-en-Bresse, en présence d'Arnaud COCHET, préfet de l'Ain, mais elle ne sera ouverte ni au public, ni à la presse, et elle rassemblera un nombre d'invités très réduit.

L'après-midi, une cérémonie se tiendra également à Cerdon, dans les mêmes conditions, au mémorial du Val d'Enfer en présence du sous-préfet d'arrondissement, Benoît HUBER.

Dans le reste du département, les maires pourront procéder au dépôt d'une gerbe au monument aux morts de leur commune. Le nombre de personnes présentes devra toutefois être limité à cinq, maximum, et les mesures de distanciation devront être strictement respectées.

Pour s'associer aux commémorations du 8 mai dans ce contexte sanitaire particulier et exigeant, les Aindinois et Aindinoises sont invités à pavoiser leurs balcons et leurs fenêtres aux couleurs nationales.

Les forces de l'ordre continueront de veiller au respect des mesures de confinement.

Des aides financières face à l'urgence :

De nouveaux publics qui ne fréquentent pas habituellement les réseaux de distribution d'aide alimentaire et n'ont pas de relation établie avec les services sociaux des organismes sociaux ou des collectivités du Département sont apparus avec cette crise sanitaire.

Pour faire face à ces nouvelles demandes, l'État, les collectivités, les associations et les organismes sociaux du département de l'Ain se mobilisent ensemble pour éviter qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute une crise sociale.

Toutefois, tous les dispositifs d'aides ne sont pas suffisamment exploités ou connus.

Pour mieux orienter les publics demandeurs ou nécessiteux, un document didactique a été établi. Il décrit de manière très simple les démarches à engager et donne les contacts utiles. N'hésitez pas à vous appuyer sur cet outil et à le relayer à vos services, d'action sociale notamment.

Des bénévoles dans les EHPAD :

Afin de permettre la reprise des visites au sein des EHPAD du département, et à la demande des directions des établissements, des bénévoles des associations agréées de sécurité civile, Fédération des secouristes français-Croix Blanche et Association départementale de la Protection Civile notamment, vont se déployer dans des établissements de l'Ain. Les bénévoles de la Croix rouge pourront également être mobilisés.